



FEUILLE D'ARRIVEE

SERIE N°

1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15

DISTANCE - STYLE :

RELAIS - INDIVIDUEL

DAMES - MESSIEURS - MIXTE

NAGE LIBRE - DOS - BRASSE - PAPILLON - 4 NAGES

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500

ORDRE D'ARRIVEE :

.....
Date et Signature du juge :

14, place Georges Lyssandre,
93140 Bondy
Tél. : 01 48 49 52 19 - Fax : 01 48 47 98 20
Email : cd93@cd93natation.org
Internet : www.cd93natation.org



FEUILLE D'ARRIVEE

SERIE N°

1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15

DISTANCE - STYLE :

RELAIS - INDIVIDUEL

DAMES - MESSIEURS - MIXTE

NAGE LIBRE - DOS - BRASSE - PAPILLON - 4 NAGES

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500

ORDRE D'ARRIVEE :

.....
Date et Signature du juge :

14, place Georges Lyssandre,
93140 Bondy
Tél. : 01 48 49 52 19 - Fax : 01 48 47 98 20
Email : cd93@cd93natation.org
Internet : www.cd93natation.org



FEUILLE D'ARRIVEE

SERIE N°

1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15

DISTANCE - STYLE :

RELAIS - INDIVIDUEL

DAMES - MESSIEURS - MIXTE

NAGE LIBRE - DOS - BRASSE - PAPILLON - 4 NAGES

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500

ORDRE D'ARRIVEE :

.....
Date et Signature du juge :

14, place Georges Lyssandre,
93140 Bondy
Tél. : 01 48 49 52 19 - Fax : 01 48 47 98 20
Email : cd93@cd93natation.org
Internet : www.cd93natation.org



FEUILLE D'ARRIVEE

SERIE N°

1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15

DISTANCE - STYLE :

RELAIS - INDIVIDUEL

DAMES - MESSIEURS - MIXTE

NAGE LIBRE - DOS - BRASSE - PAPILLON - 4 NAGES

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500

ORDRE D'ARRIVEE :

.....
Date et Signature du juge :

14, place Georges Lyssandre,
93140 Bondy
Tél. : 01 48 49 52 19 - Fax : 01 48 47 98 20
Email : cd93@cd93natation.org
Internet : www.cd93natation.org

EXTRAITS DU REGLEMENT FINA 2005-2009

SW2.10.1 :

Le juge à l'arrivée en chef doit indiquer à chaque juge à l'arrivée sa position et la place qu'il doit déterminer.

SW2.10.2 :

Après la course, le juge à l'arrivée en chef doit rassembler les feuilles de résultats signées par chaque juge à l'arrivée et établir le résultat et le classement qui doit être envoyé directement au juge arbitre.

SW2.10.3 :

Lorsque l'équipement automatique de classement sert à juger l'arrivée, le juge à l'arrivée en chef doit rapporter l'ordre d'arrivée enregistré par l'équipement après chaque course.

SW2.11.1 :

Les juges à l'arrivée doivent être placés sur des sièges surélevés alignés sur la ligne d'arrivée, d'où ils bénéficient à chaque instant d'une vue dégagée de la course et de la ligne d'arrivée, sauf s'ils utilisent un dispositif de classement automatique dans leurs couloirs en pressant un bouton poussoir à la fin de la course.

SW2.11.2 :

Après chaque épreuve, les juges à l'arrivée décident du classement des nageurs conformément aux consignes qui leur ont été données et le rapporte. Les juges à l'arrivée, autres que les opérateurs des boutons poussoirs ne doivent pas faire fonction de chronométreur dans la même épreuve.

EXTRAITS DU REGLEMENT FINA 2005-2009

SW2.10.1 :

Le juge à l'arrivée en chef doit indiquer à chaque juge à l'arrivée sa position et la place qu'il doit déterminer.

SW2.10.2 :

Après la course, le juge à l'arrivée en chef doit rassembler les feuilles de résultats signées par chaque juge à l'arrivée et établir le résultat et le classement qui doit être envoyé directement au juge arbitre.

SW2.10.3 :

Lorsque l'équipement automatique de classement sert à juger l'arrivée, le juge à l'arrivée en chef doit rapporter l'ordre d'arrivée enregistré par l'équipement après chaque course.

SW2.11.1 :

Les juges à l'arrivée doivent être placés sur des sièges surélevés alignés sur la ligne d'arrivée, d'où ils bénéficient à chaque instant d'une vue dégagée de la course et de la ligne d'arrivée, sauf s'ils utilisent un dispositif de classement automatique dans leurs couloirs en pressant un bouton poussoir à la fin de la course.

SW2.11.2 :

Après chaque épreuve, les juges à l'arrivée décident du classement des nageurs conformément aux consignes qui leur ont été données et le rapporte. Les juges à l'arrivée, autres que les opérateurs des boutons poussoirs ne doivent pas faire fonction de chronométreur dans la même épreuve.

EXTRAITS DU REGLEMENT FINA 2005-2009

SW2.10.1 :

Le juge à l'arrivée en chef doit indiquer à chaque juge à l'arrivée sa position et la place qu'il doit déterminer.

SW2.10.2 :

Après la course, le juge à l'arrivée en chef doit rassembler les feuilles de résultats signées par chaque juge à l'arrivée et établir le résultat et le classement qui doit être envoyé directement au juge arbitre.

SW2.10.3 :

Lorsque l'équipement automatique de classement sert à juger l'arrivée, le juge à l'arrivée en chef doit rapporter l'ordre d'arrivée enregistré par l'équipement après chaque course.

SW2.11.1 :

Les juges à l'arrivée doivent être placés sur des sièges surélevés alignés sur la ligne d'arrivée, d'où ils bénéficient à chaque instant d'une vue dégagée de la course et de la ligne d'arrivée, sauf s'ils utilisent un dispositif de classement automatique dans leurs couloirs en pressant un bouton poussoir à la fin de la course.

SW2.11.2 :

Après chaque épreuve, les juges à l'arrivée décident du classement des nageurs conformément aux consignes qui leur ont été données et le rapporte. Les juges à l'arrivée, autres que les opérateurs des boutons poussoirs ne doivent pas faire fonction de chronométreur dans la même épreuve.

EXTRAITS DU REGLEMENT FINA 2005-2009

SW2.10.1 :

Le juge à l'arrivée en chef doit indiquer à chaque juge à l'arrivée sa position et la place qu'il doit déterminer.

SW2.10.2 :

Après la course, le juge à l'arrivée en chef doit rassembler les feuilles de résultats signées par chaque juge à l'arrivée et établir le résultat et le classement qui doit être envoyé directement au juge arbitre.

SW2.10.3 :

Lorsque l'équipement automatique de classement sert à juger l'arrivée, le juge à l'arrivée en chef doit rapporter l'ordre d'arrivée enregistré par l'équipement après chaque course.

SW2.11.1 :

Les juges à l'arrivée doivent être placés sur des sièges surélevés alignés sur la ligne d'arrivée, d'où ils bénéficient à chaque instant d'une vue dégagée de la course et de la ligne d'arrivée, sauf s'ils utilisent un dispositif de classement automatique dans leurs couloirs en pressant un bouton poussoir à la fin de la course.

SW2.11.2 :

Après chaque épreuve, les juges à l'arrivée décident du classement des nageurs conformément aux consignes qui leur ont été données et le rapporte. Les juges à l'arrivée, autres que les opérateurs des boutons poussoirs ne doivent pas faire fonction de chronométreur dans la même épreuve.